

-J./L./-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES A.I.M.O.

RUANDA-URUNDI GEBIED

30. I 1957

le
de

(*) N° 211/ 00758 /437.-

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

TRANSMIS copie pour information à :

- Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à KISENYI avec en annexe le certificat de vie de Paule Mvunabandi.-
- Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à ASTRIDA avec en annexe le certificat de vie de Danieri Bage.-
- ✓ - Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à RUHENGERRI avec en annexe le certificat de vie de Yacobe Mategeso.-
- Monsieur l'Agent Territorial Principal en poste détaché à GITARAMA, s/c. de Mr. l'Administrateur de Territoire de et à NYANZA, avec en annexe les certificats de vie de NTONIO Fizi et de Martini KABERA et en le priant de bien vouloir me le faire parvenir dûment rempli par l'intéressé et contre-signé par lui.-

Ruhengeri



Usumbura, le 30/1/57
POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,
P.O.

POUR LE DIRECTEUR DES A.I.M.O.,
LE CHEF DU 1er BUREAU,
H. GUILLAUME,

-COPIE-

CONSULAT GENERAL
DE
BELGIQUE

P.28. N°107

Annexes: 5.

Nairobi, le 17 janvier 1957.

Monsieur le Gouverneur,

Me référant à ma correspondance précédente et dernièrement ma lettre P.28 N°1822 du 6 décembre 1955, j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli, 5 certificats de vie concernant les ex-Askaris PAULO MVUNABANDI, DANIERE BAGE, NTONIO FIZI, MARTINI KABERA, et YACOBO MATEGESO.

Je vous serais reconnaissant de faire remplir par les intéressés les certificats en question et de les faire contre signer par les autorités locales.

JN/JH

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma haute considération.

Monsieur le Gouverneur
du Ruanda-Urundi, USUMBURA.-

Le Consul de Belgique,
(sé) DUPRET.
DUPRET.

(*) Rappeler dans la réponse le numéro — In het antwoord nummer en de afzender vermelden.